



CFDT-Culture Section RMN

8 rue Saint Fiacre

75002 Paris

Tél. : 01 40 13 41 97

Fax : 01 40 13 44 35

cfdt@rmn.fr

Paris, le 16 juin 2008

Monsieur le Directeur,

Le 4 avril 2008, après le second CMPP, Madame Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication assignait à la Réunion des Musées Nationaux les axes de ses nouvelles missions parmi lesquels figurait en bonne place le développement culturel au sein des SCN.

L'Administrateur général de l'établissement insistait sur la confiance que Madame la Ministre plaçait « dans le savoir-faire de l'établissement en matière de production culturelle pour œuvrer au rayonnement national comme à l'international » (sic).

Ce savoir-faire ancien, issu des missions fondatrices de l'établissement, s'appuie sur les compétences reconnues de quelques 120 métiers.

Parmi ceux-ci, nous souhaitons attirer votre attention sur celui des conférenciers de la RMN.

Les conférenciers de la RMN ont intégré l'établissement en 1992 sur décision ministérielle. Leur mission est d'accueillir les publics de tous âges, cultures et horizons afin de leur faire découvrir les collections patrimoniales et muséales.

Pour des raisons diverses, la RMN n'a pas eu à cœur de développer ce secteur d'activité alors que les demandes des publics et des sites allaient croissant. En mai 2006, cette gestion par défaut a conduit à un projet de transfert de l'activité sur les EPA ; les conférenciers, mobilisés pour préserver la spécificité de leur mission de service public, ont demandé à leur tutelle des garanties. Leur droit de réponse publié par le *Journal des Arts*, n°259 du 11 au 24 mai 2007, résume les positions des parties (pièce remise).

En décembre 2007, le projet de transfert global de l'activité était abandonné. Mais les questions soulevées par les conférenciers, demeurent : le musée est devenu un lieu de vie culturelle à part entière et le Ministère, les musées et la RMN se doivent de répondre aux attentes légitimes des publics. De même qu'il n'est plus possible de faire l'économie des conséquences de cette évolution sur les conditions d'exercice des conférenciers.

A cette même date, Monsieur Eric Gross, Inspecteur général de l'éducation nationale, rendait un rapport dans lequel il émettait un certain nombre de préconisations. Parce qu'ils adhèrent à cette réflexion, les conférenciers de la CFDT-RMN ont rédigé un dossier (diffusé en mars 2008), dans lequel ils présentent de nombreuses propositions. **La décision gouvernementale d'inscrire la connaissance du patrimoine et de l'Histoire de l'art dans le parcours de tout élève et futur citoyen ne fait que rendre les besoins plus sensibles et les décisions plus urgentes.**

Aujourd'hui, Monsieur le Directeur, les conférenciers souhaitent attirer votre attention sur :

- leur niveau d'études sanctionné par un examen ministériel,
- leur l'expérience quotidienne du dialogue avec des publics variés (scolaires dès la maternelle, adolescents, étudiants, érudits, primo visiteurs, visiteurs étrangers, 3e âge, personnes en difficultés diverses, non voyants, handicapés mentaux...),
- leur polyvalence prouvée (la moitié des conférenciers travaille sur deux sites),
- leurs compétences jamais remises en question par les SCN comme les EPA.

Attachés à la gestion mutualiste de leur activité au sein de la RMN, seule garantie de survie de cette mission de service public, les conférenciers attendent de leur tutelle :

- une lettre de mission confirmant la responsabilité de la RMN en la matière,
- la pérennisation des conventions signées avec les EPA quant à la médiation culturelle,
- les moyens nécessaires donnés à la RMN pour résoudre les problèmes salariaux, d'effectifs et de

contrats issus d'une gestion attentiste de leur activité.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter les propositions de la CFDT-RMN. Toutes vont dans le sens d'une mise en valeur de la mission d'éducation qui a été assignée, dès leur création à nos musées. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre profond respect.

La CFDT-RMN

Pièces remises :

- droit de réponse publié par le *Journal des Arts*, n°259 du 11 au 24 mai 2007.
- dossier CFDT-RMN, *Contribution aux enjeux de démocratisation culturelle*, mars 2008.
- tract CFDT-RMN du 3 juin 2008.